Anchor

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Anchor
Autres moyens d'identification	Numéro de code 620
Usage recommandé	Revêtement de scellant.
Restrictions d'utilisation	Utiliser uniquement comme indiqué selon les instructions de l'étiquette.
Fabricant	Leysons Products, a division of 1787528 Ontario Inc., 1366 Sandhill Drive, Ancaster, Ontario, L9G 4V5, (905) 648-7832
Numéro de téléphone d'urgence	Mark Bryans, (905) 648-7832 ext 351, Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 15 h 30. CANUTECH, 613-996-6666, 24 l'heure pour les situations d'urgence mettant en cause des marchandises dangereuses.
Numéro de la FDS	0564

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B

Éléments d'étiquetage



Attention
Peut être nocif si avalé.
Peut causer une irritation de la peau ou des yeux.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient pas d'ingrédients nocifs.

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Émulsion de polymère acrylique (propriétaire)		30-40		
PHOSPHATE DE TRI (2-BUTOXYÉTHYLE)	78-51-3	0.4-2.5		
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	0.4-2.5		
Éther monométhylique du dipropylène glycol	34590-94-8	0.4-2.5		

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Si l'irritation se produit, enlever la personne à l'air frais.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.
Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.
Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, contacter un médecin ou un centre anti-poison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut être nocif si avalé.
Peut causer de l'irritation de la peau sur un contact prolongé.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire, système digestif.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Asthme, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu.
Si elles étaient impliquées dans un incendie, elle peut générer des oxydes de carbone, d'azote ou d'ammoniac s'il est chauffé au-dessus de son point d'ébullition.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un équipement d'extinction d'incendie complet et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des gants de protection et une protection oculaire par mesure de précaution.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.
Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.
Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et ou absorber déversement avec absorbants commerciaux puis placer dans un conteneur adapté.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas ingérer.
Garder les contenants scellés lorsque vous ne l'utilisez pas.
Portez des gants et une protection oculaire par mesure de précaution.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone fraîche et sèche à l'écart des substances incompatibles.
Tenir hors de portée des enfants dans un contenant fermé à partir de la nourriture, les boissons et les aliments pour animaux.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
PHOSPHATE DE TRI (2-BUTOXYÉTHYLE)	20 ppm		25 mg/m3			
Éther monométhylique du dipropylène glycol	100 mg/m3					

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection en cas de contact ne sont pas évitables.

Protection de la peau

Porter des gants de protection et des vêtements pour éviter le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide Opaque - blanc.
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	~ 9.0
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); 0 ºC (32 ºF) (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	100 ºC
Plage d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible

Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	Pas disponible
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures.
Congélation.
Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures).

Produits de décomposition dangereux

Peuvent inclure mais ne sont pas limités à des oxydes de carbone, d'azote et d'ammoniac.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation.
Contact avec la peau.
Absorption par la peau.
Contact oculaire.
Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
PHOSPHATE DE TRI (2-BUTOXYÉTHYLE)		3000 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (lapin)
Éther monoéthylique du diéthylène glycol		5485 mg/kg (rat)	8415 mg/kg (lapin)
Éther monométhylique du dipropylène glycol	> 500 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	5130 mg/kg (rat)	9500 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut provoquer une irritation de contact prolongé.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation modérée à grave des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer de l'irritation sur un contact prolongé.

Absorption par la peau

Peut causer de l'irritation sur un contact prolongé.

Ingestion

Peut être nocif est avalé.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun des effets chronique sont attendus fourni suffisamment de protection personnelle est pris pendant l'usage.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradation

Peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Mark Bryans

Numéro de téléphone (905) 648-7832 ext 351

Date de préparation le 03 novembre, 2026

Avis Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, l'utilisateur de ce produit assume tous les risques et responsabilités liés à l'utilisation de ce produit. Aucune représentation de garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite ci-dessous en ce qui concerne les informations ou le produit auxquels les informations se réfèrent.

Créée à l'aide de CANWrite™